



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE MJC de Fontaines Saint Martin

**Samedi 27 février 2021 à 10h
En visio-conférence**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la MJC de Fontaines Saint-Martin qui est le moment clé d'une association loi 1901 où les adhérents peuvent s'exprimer.

Au regard de la situation sanitaire et en application des préconisations gouvernementales, l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 - exercice 19/20 - de notre MJC sera réalisée **en distanciel** pour la présentation des rapports d'une part et les opérations de vote d'autre part.

L'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée Général en visio-conférence, le samedi 27 février à 10h, sera:

- Présentation des rapports moral, d'activités, financier
- Présentation du rapport d'orientation et du budget prévisionnel
- Présentation des candidats à l'élection des membres du Conseil d'administration
- Temps d'échanges avec les participants

Parallèlement, les opérations de vote s'étaleront sur une période de 5 jours, permettant ainsi au plus grand nombre de voter. Vous serez invités à vous prononcer sur :

- L'approbation du Procès-Verbal de la dernière assemblée générale du 24 janvier 2020
- L'approbation du rapport moral
- L'approbation des comptes
- L'affectation du résultat
- L'approbation du rapport d'orientation et du budget prévisionnel
- L'élection des membres du Conseil d'administration

L'ensemble des rapports et des documents annexes sont d'ores et déjà accessibles en téléchargement sur notre site internet www.mjc-fsm.com, et en format papier sur demande auprès de notre secrétariat.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale :

Vous souhaitez participer à l'Assemblée générale en visioconférence : Une invitation vous sera envoyée quelques jours avant l'Assemblée Générale. Cela nécessite l'utilisation du logiciel Zoom (gratuit) et l'utilisation d'un microphone pour les prises de parole.

Connexion au service préconisée 10 minutes avant le début de l'Assemblée Générale.

Pour candidater au Conseil d'administration :

Renvoyez le formulaire (disponible sur notre site internet) prévu à cet effet à contact@mjc-fsm.com au plus tard le 23 février (délais de rigueur).

Pour voter

Les votes seront faits en ligne **uniquement**. Les opérations de votes se feront via l'application vote.r2as.net. Les votes seront ouverts sur une durée de 5 jours à partir du jeudi 25 février à 18h et seront fermés le lundi 1 mars à 12h. Les résultats des votes seront publiés sur notre site internet **le mardi 2 mars**.

Un lien unique et personnel vous sera adressé depuis l'adresse vote@services.r2as.org (vérifiez vos courriers indésirables ; ajoutez l'adresse à vos courriels reconnus).

Les opérations seront contrôlées par 2 scrutateurs qui attesteront de la probité de la démarche et veilleront notamment à s'assurer du caractère anonyme des votes.

Si passé un délai de 48h après l'ouverture des votes vous n'avez pas reçu votre lien, merci de vous adresser à l'accueil de la MJC.

Si vous êtes indisponibles et souhaitez participer au vote, vous pouvez « donner pouvoir » à un.e autre adhérent.e de notre association (formulaire disponible sur notre site internet)

Vous avez des questions

Au regard de la configuration particulière de cette Assemblée Générale, nous vous invitons à nous adresser vos questions en amont afin de pouvoir les traiter collectivement et apporter des éléments de réponse lors de l'Assemblée Générale. N'hésitez pas à nous les envoyer par mail à l'adresse contact@mjc-fsm.com

Vous avez besoin de soutien ou d'accompagnement pour participer, voter

Notre équipe de bénévoles se mobilisera le jour J pour répondre à vos questions par téléphone, en cas de problèmes de connexion.

D'ici là, vous pouvez aussi nous contacter par mail à contact@mjc-fsm.com ou par téléphone au 04 78 22 06 87

Nous comptons sur votre participation et vous remercions sincèrement pour votre soutien.

La présidente de la MJC de Fontaines Saint Martin
Bénédicte MERCIER

